

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du 2 août 2011 sous la présidence de Madame DESJARDINS, Maire

Présents : DESJARDINS Bernadette – JARNO Claude - JAUBERT Sylviane – MAQUOY Jacky - LAMBERT Martine – MARTIN Isabelle – LE MAY Bernard – LE GARREC Lucien – GUEDO Jean Michel – LE LOUER Olivier – ORGBIN Erick - LE GALLIC Guy - BIDOU Alain – LOGET Arsène - NAYEL Christian –

Absents excusés : FRANCOIS Marylise – WENDLING Marylise – GUEHENNEC Frank – SEVENO Christian -

Procurations : FRANCOIS Marylise à JAUBERT Sylviane – WENDLING Marylise à LAMBERT Martine – SEVENO Christian à JARNO Claude – GUEHENNEC Frank à NAYEL Christian.

Secrétaire de séance : LAMBERT Martine..

Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2011. Pas d'observations.

Lecture par Madame Le Maire de la DECISION n° 2011-24/06-07 relative à la création d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs sans hébergement.

1 - Plan de mobilité urbaine – propositions d'actions :

Une présentation du plan de mobilité urbaine a été effectuée en séance du conseil le 17 juin 2011 par Madame JAUBERT, adjointe.

Monsieur LE GARREC, élu référent sécurité routière, complète cet exposé en y ajoutant les propositions d'actions définies par la DDTM du Morbihan

Est évoquée la démarche « code de la rue » consistant à mieux faire connaître la réglementation actuelle du code de la route, à favoriser le développement de la vie en commun et à protéger d'abord les usagers les plus vulnérables (piétons ; cyclistes...) pour terminer par ceux qui ont une protection physique (automobilistes)

Sont détaillées la requalification de certaines voies ou sections de voirie en fonction de leur contexte (zone agglomérée, zone 30, zone de rencontre ...), la valorisation et le sécurisation de liaisons douces de déplacements entre les pôles générateurs (site du petit bois- stade- ZA) , la réduction des vitesses pratiquées, une amélioration de l'identification des entrées en agglomération, la prise en compte des arrêts de transports collectifs.

Plusieurs fiches actions ont été examinées (rue des acacias, rue principale, rue de la forêt, rue de floranges, rue de l'étang, rue des sabotiers et rue du chêne, bourg de locoal)

La séance a aussi permis de faire part du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics réalisés en janvier 2011 par l'APAVE.

Ce PAVE insiste sur les nécessaires interfaces entre les travaux de voirie et les travaux d'accessibilité des établissements recevant du public.

Afin de proposer au Conseil des priorités au niveau des objectifs à atteindre, il est décidé de constituer un groupe de travail. L'appel à candidatures conduit à la composition suivante :

JAUBERT Sylviane / MAQUOY Jacky / LE GARREC Lucien / MARTIN Isabelle / LE LOUER Olivier / NAYEL Christian / BIDOU Alain / WENDLING Marylise

2 - Schéma départemental de coopération intercommunale :

Les principaux objectifs du volet intercommunal de la Loi n° 2010-1563 du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales sont les suivants :

- L'achèvement de la carte intercommunale (toutes les communes doivent être rattachées à un EPCI à fiscalité propre)
- La rationalisation du périmètre des EPCI
- La simplification de l'organisation actuelle par la suppression de syndicats devenus obsolètes

D'ici le 31/12/2011 doit être arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Avant ce délai, les communes, EPCI et syndicats concernés sont invités à donner leur avis.

Les impacts sur le Pays d'AURAY sont :

- le rattachement des communes de Houat, Hoëdic, Saint Pierre Quiberon et Quiberon à une grande communauté de communes sur le Pays d'AURAY
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre du continent dans un 1^{er} temps. Cela vise les CC de la Côte des Mégalithes, de la Ria d'Étel, d'Auray Communauté et des Trois Rivières (regroupement après 2013 avec la CC de Belle Ile en Mer)
- la suppression des syndicats de communes suivants : le syndicat du collège des Korrigans à Carnac, le Syndicat d'assainissement de Carnac – La Trinité sur Mer, le SIVU du canton de Pluvigner et le SIVU des Coccinelles.

Après avoir pris connaissance des différents documents informatifs fournis aux élus lors de la dernière séance du conseil le 17/6,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à bulletins secrets ayant donné les résultats suivants :

4 avis favorables et 15 avis défavorables

Le Conseil Municipal émet à la majorité un avis DEFAVORABLE à la création d'une communauté de communes à 24 membres renvoyant à un horizon ultérieur à 2013 l'intégration de la CC de Belle île.

Madame DESJARDINS invoque l'étude actuellement confiée par AURAY Communauté à un cabinet à propos des différents scénarios, de leurs conséquences en matière de gouvernance, de fiscalité...

Monsieur JARNO estime que:

« Sur le fond, accepter de participer à ce nouveau périmètre d'intercommunalité représente l'opportunité d'appartenir à un pays d'AURAY à fort potentiel pouvant rivaliser avec les deux pôles importants que sont LORIENT et VANNES
Sur la forme, il n'y a pas eu assez d'échanges en amont »

Pour un certain nombre d'élus, le schéma départemental est d'ores et déjà décidé par le Préfet.

Ils expriment leurs craintes et leurs réserves face à une mutualisation certes jugée intéressante et nécessaire mais avec quelle représentativité entre les communes ? Quelle gestion pour préserver les spécificités des communes du secteur côtier et celles à l'intérieur des terres ? Quelles compétences ?

Monsieur LE LOUER s'interroge sur les incidences en matière d'emplois.

Monsieur GUEDO évoque le périmètre à 24, puis à 28 alors que d'autres communautés de communes peuvent continuer à 5 voire même 3.

Monsieur LOGET évoque le dossier de construction du centre aquatique et son plan de financement à 10 communes actuellement. Quelle évolution ?

Toutes les interventions des élus soulignent un sentiment partagé de calendrier « précipité ». Si certaines communautés de communes disposent d'une longue expérience, d'autres comme celle du Pays d'AURAY sont plus récentes.

3 - Zonage d'assainissement eaux pluviales – Lancement de l'enquête publique :

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour procéder aux formalités nécessaires au lancement de l'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées aux alinéas 3 et 4 de l'article L 2224-10 du CGCT à savoir les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement – les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

4 - Dissolution SIVU – chantier nature :

Madame Le Maire informe les élus des conditions de liquidation du SIVU Chantier Nature, notamment les conditions du transfert de l'actif et du passif au syndicat mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner.

Le critère de répartition retenu entre les membres du syndicat est celui de la répartition égale entre les 4 communes membres. Le résultat de l'année 2010 du SIVU de Pluvigner auquel aura été ajouté le trop perçu du syndicat mixte de la région d'ABQP sera reversé à part égale entre les 4 communes membres (soit 14 225.56 € / commune)

5 - Compte rendu groupe de travail projet école / cantine :

Madame JAUBERT fait état de l'avancement des réflexions du comité de pilotage créé pour le projet de restaurant scolaire et d'extension du périmètre de l'école publique Les Lutins avec la construction d'une école maternelle. Cf document joint en annexe.

S'agissant de la cantine municipale, après l'étude de l'extension du restaurant actuel (solution abandonnée car capacité maximum insuffisante au regard des effectifs prévus), différentes localisations ont été étudiées en tenant compte de critères comme la sécurité et le bien être des enfants.

Le terrain communal près de l'école publique Les Lutins semble le plus approprié. Deux scénarios possibles : Une cuisine centrale et une grande salle de restauration ou deux salles de restauration en conservant celle actuellement utilisée en centre – bourg.

Des visites ont été effectuées dans d'autres collectivités disposant d'équipements récents (Le Sourn, Moréac)

Après en avoir délibéré,

A l'issue de la prochaine réunion du groupe de pilotage en septembre, un cahier des charges sera élaboré. Il sera alors possible de valider une procédure de mise en concurrence pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Madame Le Maire attire l'attention des élus sur les délais à respecter pour le dépôt des demandes de subventions.

Le nombre de critères de développement durable retenus conduira à un taux de subvention plus ou moins élevé.

Avec le concours du maître d'œuvre, Le Conseil Municipal pourra déterminer un calendrier de réalisation effective entre les deux projets au vu des capacités budgétaires et du montant attendu des aides publiques

Majoritairement, une priorité se dégage pour assurer d'abord la construction d'une école maternelle compte tenu des prévisions d'effectif pour les prochaines rentrées scolaires.

6 - Rapports annuels d'activités Année 2010 :

Ⓞ Syndicat mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner :

Tous les rapports ci – après sont mis à la disposition du public en mairie.

Eau Potable

1470 branchements recensés et un volume consommé de 77 731 m³.- Hors Hoëdic, augmentation de la facture d'eau de 0.42 % au 1/1/2011 (facture type de 120 m³) – des travaux commandés sur les canalisations d'eau potable et d'assainissement sur Camors / Pluvigner – des prélèvements sur l'eau distribuée conformes aux limites bactériologiques et physico – chimiques en vigueur

Assainissement collectif

237 branchements recensés soit un taux de raccordement de 16.12% des foyers– Des travaux de réhabilitation et d'étude d'extension de la station d'épuration par lagunage actés pour 2011
La présentation d'une facture type pour une consommation de 120 m³ fait état d'une diminution de – 6.56 % entre 2011 et 2010 (eau et assainissement compris)

Assainissement Non Collectif (délégation SAUR)

chiffres clés :

1123 client – 24 projets de nouvelles installations – 15 installations réalisées – 1 réhabilitation suite au diagnostic (avis non acceptable) – 1 contrat d'entretien souscrit

Faits marquants :

Une nouvelle réglementation avec la parution de 3 nouveaux arrêtés

Contrôles des installations neuves :

☞ Contrôle de conception d'abord :

Sur les 24 dossiers présentés de permis de construire et certificat d'urbanisme, 23 ont reçu un avis favorable. Pour celui ayant reçu un avis défavorable lié au dimensionnement des ouvrages d'assainissement, une nouvelle étude a permis de lever le refus.

32 dossiers instruits en 2009

Sur le territoire communal, les sols sont relativement sains et perméables – 83 % de filières par tranchées d'infiltration et 17 % de filières autres (filtre à sable vertical drainé et filtre à zéolithe)

☞ Et contrôle d'exécution des installations ensuite:

Il s'agit ici de vérifier sur le terrain la bonne exécution des ouvrages et le respect des prescriptions techniques mentionnées dans l'étude de conception de la filière. Sur 15 dossiers, 15 avis favorables émis.

Parmi ces 15 installations, l'une concernait un dispositif qui était classé en non acceptable par le SPANC.

Par comparaison, 31 dossiers recensés pour 2009

Contrôle des installations existantes

La campagne de diagnostic du SPANC par la SAUR s'est achevée en 2008.

Quelques diagnostics ont été réalisés ponctuellement en 2010 dans le cadre de cession immobilière.

Service d'entretien des installations existantes :

Fin 2010, on comptabilisait 33 adhésions au service entretien

Elimination des déchets

Une population de 106 410 habitants sur l'ensemble du territoire couvert par le SIVOM d'AURAY BELZ QUIBERON PLUVIGNER soit 24 communes au total.

Sur CAMORS, 1300 bacs individuels ordures ménagères distribués en 120/140 l et 175 bacs en 240 l.

15 colonnes pour le verre et 8 pour les journaux et revues.

En partenariat avec le Conseil général du Morbihan et l'Adème, mise à disposition gratuite par le syndicat mixte d'éco – composteurs (356 unités sur CAMORS). 418.82 tonnes d'ordures ménagères collectées.

Ⓞ Syndicat mixte du Loc'h et du Sal :

Temps forts des actions du syndicat pour l'année 2010 (poursuite et/ou validation des inventaires des zones humides et des cours d'eau – lancement de Breiz Bocage – suivi des PLU – suivi des plans de désherbage...)

Et l'exposition intitulée « regards photographiques sur le Loc'h et le Sal » a été mise à disposition de la mairie par le syndicat (hall de la mairie)

7 - Convention transport scolaire avec la ville de Pluvigner :

Après un rappel de la précédente délibération du 17 juin 2011 et au vu des éléments d'informations reçus, Madame Le Maire propose de signer la convention proposée par la Ville de PLUVIGNER conformément au modèle reçu - ACCORD du Conseil municipal est donné.

8 - Informations diverses :

↳ Refus d'admettre en non valeur la somme de 1504 € relative à une taxe locale d'équipement de l'année 2004

↳ Complément apporté au règlement de mise à disposition de la salle du Petit bois à savoir l'ajout à l'article IV relatif aux conditions d'utilisation des termes suivants pour la sécurité

« A l'occasion des repas, lotos et autres manifestations, il doit y avoir une circulation de 1m40 en périphérie – une circulation centrale principale de 1m40 et des axes reliant la circulation centrale et les issues de secours de 1m40 ».

Rappel du principe des salles classées en cat L : 1m2/pers

↳ Fosse au chistro et nuisances olfactives : Dossier classé suite à l'intervention de Madame Le Maire auprès du Préfet du MORBIHAN et sa réponse du 20/7/2011.

↳ Copie du courrier du 13/7/2011 de la Direction de la Poste Ouest Bretagne en réponse à notre demande de distributeur automatique de billets REFUS en raison du fait que l'ensemble des conditions exigées par le contrat de présence postale territoriale 2011/2013 ne sont pas remplies (distributeur existant déjà sur le canton à PLUVIGNER)

↳ Mr GUEDO annonce la réception par le syndicat de la vallée du Blavet de vélos et de bateaux électriques à pont augan et évoque le projet de sentier de randonnée accessible aux handicapés au niveau de l'arborétum à lambel.

↳ Signalés par Mr NAYEL, accidents au gohlut- revoir hauteur du talus et sa végétation pour plus de visibilité

↳ Entrée de lambel en venant du petit bois : Mr LE MAY souligne la dangerosité des lieux. Revoir la signalisation. Séance clôturée à 22 h 35.

Le Maire,
Conseillère Générale,

B. DESJARDINS